



CESSION DE DROITS D'AUTEUR DE CONFERENCE

Je soussigné

Auteur de la conférence (titre) De la Fabrication des villes.

Donnée le 20/11/2014 à l'Ecole Spéciale d'Architecture à Paris

Déclare autoriser l'Ecole Spéciale d'Architecture à faire les exploitations suivantes de ma conférence

CESSION DES DROITS ET EXPLOITATION

Captation de la conférence et Reproduction de l'enregistrement

Selon tout procédé connu ou inconnu à ce jour et sur tout type de support, à fin d'archivage dans le fonds documentaire de l'ESA et de dépôt dans les fonds documentaires des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture françaises

OUI NON

Autorisation de consultation sur place

à l'Ecole Spéciale d'Architecture dans les Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture françaises

OUI NON

Autorisation de prêt à domicile

dans le cadre dit « du cercle de famille »

OUI NON

Diffusion auprès du public de façon totale ou partielle

Ces exploitations seront non commerciales, c'est à dire réalisées dans un but pédagogique, culturel, scientifique. Elles n'auront pas vocation à générer des bénéfices.

dans l'Ecole
 Site Intranet
 Site Internet

Transcription écrite de la conférence et résumé

à fin d'insertion dans des dossiers de presse, brochure, journaux internes et autres utilisations non commerciales d'information et de communication organisées par l'ESA.

OUI NON

DUREE DE LA CESSION

Cette autorisation est consentie à titre gratuit et non exclusif pour la durée légale de protection des créations artistiques.

DECHARGE

L'auteur de la conférence fait son affaire des droits de reproduction et de représentation des documents nécessaires à l'illustration de sa conférence. Il garantit l'Ecole Spéciale d'Architecture contre tout recours liés à l'utilisation de ces documents dans le cadre de la tenue de la conférence.

« Lu et Approuvé » À Paris, le,

Le Conférencier

Direction de Ecole Spéciale d'Architecture

20/11/2014